

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

21 janvier 2016

et qu'elle a été faite le

21 janvier 2016

Que le nombre des membres en
exercice est de : 36

Présents : 31

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 5

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_01_006**

Objet :

Avenant à la convention RAM

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 28 janvier 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 28 janvier

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à SALANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme FASSENET.

Présents : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD ; M. Christophe FERRAND **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : Mme Christine MAUFFREY, M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Jérôme FASSENET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIONO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : Evans : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Christian GIROD **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Ougney** : M. Philippe GRANDGUILLAUME **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON

Secrétaire de séance : M. Philippe SMAGGHE

Procurations de vote :

Mandants : M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Eric MONTIGNON (RANCHOT)

Mandataires : M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Jérôme FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

- 5 FEV. 2016

Loi du 2 Mars 1982

AVENANT A LA CONVENTION RAM

1. HISTORIQUE RAM

Le RAM (Relais Assistants Maternels) initialement géré par l'association « La Clé des Champs » a été repris par la Mutualité Française Jura en 2007.

Une convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et la Mutualité Française a été signée en 2007 précisant l'engagement des deux parties. Dans cette convention, Jura Nord s'engage à verser une subvention à la Mutualité. Un avenant est signé tous les ans fixant le montant de cette subvention.

Parallèlement, la CAF reverse directement à la Communauté de Communes Jura Nord une subvention au titre du contrat enfance.

2. MISSIONS DU RAM

Les missions des RAM ne cessent de se développer et prennent une place importante sur un territoire. La CAF ne cesse d'accentuer leurs missions et fait de ces structures des partenaires privilégiés.

Le RAM est un espace ressources, d'échanges, de formations et d'animations.

Ces missions sont :

- Espace ressources :
 - rassembler en réseau les assistantes maternelles et tenir à jour les listes des assistantes maternelles agréées du territoire ;
 - accompagner parents et assistantes maternelles dans les gestions et signatures de contrats ;
 - transmettre toutes les informations réglementaires et légales ;
 - transmettre toutes les informations aux familles concernant les différents modes de garde et leur mode de fonctionnement théorique.
- Espace échanges :
 - accompagner parents et/ou assistantes maternelles dans leurs questionnements, leurs difficultés, ... ;
- Espace formations et animations :
 - mettre en place des temps d'éveil réunissant assistantes maternelles et enfants, accompagner les assistantes maternelles dans leur démarche pédagogique et leur pratique professionnelle et rompre avec l'isolement professionnel, échanges avec d'autres professionnels de la petite enfance ;
 - organiser des sessions à thème (secourisme, ...) pour les assistantes maternelles.

Le RAM est un acteur et un partenaire précieux sur le territoire qui mène un travail de collaboration avec le multi accueil.

3. DEMANDE ET OBJECTIF

La Mutualité Française du Jura demande un poste supplémentaire de 0,20 ETP afin d'ouvrir une demi-journée supplémentaire permettant de limiter le nombre de participants par demi-journée et libérer la responsable de certains temps collectifs pour des heures de travail administratif.

Le coût supplémentaire pour la Communauté de Communes Jura Nord s'élève à 17 257,00 €.

Il convient donc de signer un avenant à la convention initiale.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la demande de la Mutualité Française, à savoir un poste supplémentaire de 0,20 ETP ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

